

spécialités gastronomiques

Lettre recommandée + AR Nº7361 0841 4FR

Dossier sinistre Nº 39475900152587

v/ref.

n/réf. 07/11/2000

AXA ASSURANCE Monsieur Henri DE CASTRIES Président du Directoire ·23. Ave Matignon 75008 - PARIS

Monsieur le Président.

Mon entreprise totalement sinistrée, les 50 personnes qui y travaillaient pour faire vivre leur famille soit plus de 150 personnes, attendent en vain depuis plus de 8 mois de retrouver leur outil de travail, en dépit d'un contrat d'assurance dont la validité n'est pas discutée, qui aurait dû apporter la protection du risque synonyme de sécurité, de garantie, de pérennité des emplois et des biens, correspondant à la philosophie des assurances.

Or, AXA ASSURANCE se soustrait totalement à ses obligations contractuelles.

En effet, le service AXA ASSURANCE en charge du dossier SAPAR, dès le jour de l'incendie de mon entreprise, et avant toutes enquêtes, à orienté le dossier, n'hésitant pas à déployer des efforts récusés par tout homme d'honneur, puis malgré la décision de classement sans suite du parquet au motif d'absence d'infraction, continue à organiser des tentatives de démonstrations fallacieuses et étonnantes d'incompétence de la part de ses experts, pour maintenir sa position et la prolonger par une résistance abusive, en prenant l'initiative d'engager une action civile retardant le versement de l'indemnité désormais due, sans considération du trouble moral et pécuniaire, imposé par cette attitude au personnel anxieux de son futur et nuisible à l'entreprise.

Le comportement blâmable du service AXA à contraint SAPAR à demander l'autorisation

(obtenue) d'assigner à jour fixe votre Compagnie, afin qu'elle respecte ses engagements.

Subissant le système mis en place par le service AXA, ou les effets d'un dysfonctionnement du service AXA, (ayant "obligation de faire progresser le taux de rentabilité de 12 à 15%, promis par le Président à ses actionnaires"), des questions se posent : "Êtes vous informé, Monsieur le Président des méthodes mises en oeuvre par votre service?".

Si vous n'êtes pas informé, la situation apparaît d'une grande gravité.

Si vous êtes informé, le retentissement de ces faits pourrait être majeur, hautement perturbant voire dommageable, même pour AXA ASSURANCE numéro 1 mondial.

Mais, peut-être, êtes vous mal informé.

La qualité des produits des entreprises étant directement de la compétence de leur Président, en se situant sur un terrain autre que celui de la justice et d'une polémique médiatique non encore engagée, je sollicite auprès de vous, Monsieur le Président, un entretien afin d'apporter mon témoignage au plus haut responsable de la Compagnie AXA ASSURANCE, concernant certaines méthodes mises en œuvre par le service de votre Compagnie et qui pourraient être interprétées comme la négation de toute morale.

Dans cette attente,

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président Directeur Général Jean-Claude AUGÉ

S.A.P.A.R. / ANTOINE AUGÉ Z.A. LA BAUVE 77109 MEAUX CEDEX FRANCE

Téléphone: 01 64 36 55 30 Télécopie: 01 64 36 55 38

A. CAPITAL 900.000 F R.C. MEAUX 62 B 58 SIRET 746 250 588 00017

